

TITRE X. *Dépenses spéciales*

## Chapitre

30. Transfert aux Nations Unies des avoirs de la Société des Nations.....	649,500	
31. Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du siège permanent.....	1,000,000	
	<hr/>	
TOTAL du titre X.....		1,649,500

## B. COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

TITRE XI. *Cour internationale de justice*

## Chapitre

32. Cour internationale de justice.....	595,800	
	<hr/>	
TOTAL du titre XI.....		595,800
		<hr/>
		47,898,600

## C. DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

## Chapitre

33. Réductions globales à appliquer aux prévisions relatives aux postes permanents.....	-100,000	
	<hr/>	
TOTAL GÉNÉRAL.....		47,798,600

2. Les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus sont couverts par les contributions des États membres, après ajustement, conformément aux dispositions du règlement financier. À cet effet, les recettes accessoires pour l'exercice financier 1951 sont estimées à 6,521,000 dollars des États-Unis,

3. Le Secrétaire général est autorisé:

- (i) À gérer comme un tout les crédits prévus au chapitre 3 a), au chapitre 20, article III et au chapitre 25, article VI;
- (ii) À virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

4. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, une somme de 14,000 dollars des États-Unis provenant du revenu de la Fondation pour la bibliothèque est affectée, conformément à l'objet et aux dispositions de cette Fondation, à l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque.